

Les consignes ci-après sont applicables dès lundi matin 16 mars

- agents en télétravail

Les agents en télétravail demeurent chez eux en télétravail jusqu'à nouvel ordre. Les chefs de service sont invités à les contacter individuellement pour organiser le travail à distance.

- Accueil du public

Dans l'attente des directives nationales sur la notion d'accueil essentiel, tous les sites devront être fermés au public à partir de lundi et jusqu'à consignes contraires de la direction.

Les responsables des accueils devront veiller à l'information des usagers par voie d'affichage en indiquant les autres moyens de contact (téléphone, e-contacts,)

Un affichage spécifique devra être prévu pour tous les professionnels en leur indiquant SIE par SIE des numéros de téléphone de contact dédiés afin de les tenir informer des dispositifs de soutien dont ils pourront bénéficier .

Pour le SPFE et le SPF 2, une affiche devra indiquer également un numéro de téléphone de contact dédié.

Plus généralement, l'organisation dans chaque service de la réception téléphonique et du traitement des e-contacts doit être prioritaire.

- Le recensement des agents en garde d'enfants et des agents fragiles restés à domicile devra être effectué quotidiennement et adressé sur la balf du PPR avant 12H.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [CR Divers](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
